



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Appel à projets (AAP TCN)

Tourisme, Culture & Numérique

Règlement

Annexe délibération n°2022.174.CP du 07/03/2022
Délibération modificative n°2022.1823.CP du 07/11/2022

Sommaire

1/ Contexte et enjeux	3
2/ Objectifs.....	4
3/ Quels projets ?.....	5
4/ Critères de sélection	6
5/ Qui peut candidater ?.....	6
6/ Quel soutien ?.....	7
Coûts éligibles.....	7
Durée du projet.....	7
Modalités de soutien	7
7/ Modalités de l'appel à projets	8
Calendrier	8
Dépôt des dossiers	9
Renseignement et conseil	9

Adresse de publication de l'AAP

Guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine
<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Demande de renseignements

Vous pouvez adresser vos questions en écrivant à l'adresse suivante :
tourismeculturenum@nouvelle-aquitaine.fr

Clôture de l'AAP

Les dossiers de candidature doivent impérativement être déposés sous forme électronique : tourismeculturenum@nouvelle-aquitaine.fr

et éventuellement (à l'appréciation du candidat) par courrier postal à l'adresse suivante :
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Délégation Numérique
AAP Tourisme, Culture & Numérique
14, rue François de Sourdis
33077 Bordeaux Cedex

impérativement le :
31 mai 2023 au plus tard
(tout dossier reçu après minuit ne sera pas instruit)

1/ Contexte et enjeux

Le numérique est un levier de développement pour les territoires. Il doit permettre d'aménager sans exclure, de maintenir et de relocaliser des activités de production, des services de proximité, de transmettre des savoir-faire, et de reconquérir une attractivité. En complément d'une **politique d'innovation volontariste dans le champ du numérique**, la Région Nouvelle-Aquitaine impulse et accompagne la transformation numérique des secteurs d'activité traditionnels, dont les champs de la culture et du tourisme notamment. Toutes les opportunités offertes par le numérique sont autant de possibilités de contribuer au développement économique de la filière régionale : entreprises et startups innovantes.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne, notamment, cette **appropriation du numérique auprès des opérateurs culturels**. Elle a notamment développé en partenariat avec la Drac dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, le programme Aquitaine Cultures Connectées qui est le fruit d'une évolution des ambitieux programmes de numérisation de collections (BnSA) mis en place au début des années 2000. Une première évolution, en 2015, avait élargi le programme à l'ensemble du domaine culturel en intégrant tous les champs de la création (livre, cinéma et audiovisuel, spectacle vivant, musique, patrimoine etc...) afin de soutenir l'innovation numérique par la mise à disposition de ressources numérisées, et par le développement d'actions d'éducation artistiques et culturelles. Une deuxième évolution en 2020 a permis d'étendre le programme à l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine et il soutient aujourd'hui la production de créations artistiques qui intègrent le numérique dans leur narration ainsi que d'outils de médiation novateurs, pour accompagner l'appropriation du numérique par les professionnels du secteur culturel et la diversification des formes et formats à destination de leurs publics. Le Programme Cultures Connectées se situe dans une démarche de soutien à l'outillage des opérateurs culturels mais essentiellement pour les publics déjà inscrits dans leur stratégie de médiation.

Pour sa part, **la filière du Tourisme, propice aux expérimentations et innovations**, constitue un secteur mature sur le volet numérique, mais la transformation digitale des professionnels est loin d'être achevée. Le volet numérique de la politique Tourisme de la Région, s'inscrit dans l'ambition du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) d'accélérer l'aménagement et le développement des territoires par l'innovation, en proposant notamment d'accompagner les expérimentations digitales (services, produits, usages), les stratégies numériques des territoires touristiques et l'ingénierie numérique innovante des acteurs institutionnels du tourisme, ... dans une logique la plus partenariale possible.

Avec la crise du Covid19, les mesures de confinement successifs puis les protocoles de distanciation sociale pris par les pouvoirs publics, l'arrêt total des activités touristiques, la fermeture des sites de visite, des lieux culturels et patrimoniaux ainsi que l'annulation des festivals et autres événements artistiques qui en ont découlé, ont très fortement impacté les filières de la Culture et du Tourisme en Nouvelle-Aquitaine en 2020 et en 2021. Avec la crise, les professionnels du Tourisme et de la Culture ont démontré très rapidement leur capacité de réaction et leur souhait d'adaptation en expérimentant de nouveaux dispositifs de création, de diffusion et de médiation culturelle, des initiatives rendues possibles grâce aux potentialités du numérique. La 1ère édition de l'appel à projets « Tourisme,

Culture et Numérique » (TCN), adopté lors de la Commission Permanente du 23 novembre 2020, a permis d'accompagner ces expérimentations et contribuer ainsi à la relance économique des deux filières.

Élaboré dans une stratégie collective, cet appel à projet TCN a été inscrit dans le Plan de Relance de la Région pour soutenir les filières du Tourisme et de la Culture. La Région a souhaité ainsi accélérer la mise en cohérence de ses politiques culturelle, touristique et numérique en matière d'innovation, déjà initiée depuis plusieurs années.

Le bilan très positif de ce dispositif a notamment révélé :

- L'effet de levier de cet appel à projets pour la relance économique des filières du Tourisme et de la Culture ;
- L'accélération des transitions innovantes et transformation numérique des acteurs et professionnels des deux filières ;
- La capacité des professionnels ou entreprises porteuses de solutions numériques innovantes à expérimenter des projets communs ancrés sur les territoires et renforçant l'attractivité de Nouvelle-Aquitaine.

Au regard des résultats des éditions 2021 et 2022, de l'efficacité de cette politique transverse et de la situation économique toujours difficile des deux filières Culture et Tourisme suite à la crise sanitaire, l'appel à projets TCN est reconduit pour la troisième fois.

L'édition 2023 de l'appel à projets vise, comme les éditions 2021 et 2022, à favoriser les **collaborations innovantes (opérateurs culturels + opérateurs touristiques + acteurs du numérique)** au bénéfice de projets culturels, touristiques contribuant à l'aménagement du territoire, au maintien d'activités et d'emplois de proximité tout en répondant aux nouvelles tendances de la consommation culturelle des destinations touristiques de Nouvelle-Aquitaine.

2/ Objectifs

Le présent appel à projets vise à accompagner durablement la relance économique et sociale de la filière culturelle et patrimoniale (sites de visite, ...) en soutenant l'innovation numérique comme facteur renforçant l'attractivité des destinations touristiques de Nouvelle-Aquitaine.

Il s'agit de :

- Encourager les collaborations et processus d'expérimentation entre professionnels de la culture, du tourisme et de la filière numérique comme vecteur de développement de l'activité, de capitalisation et de valorisation des compétences, des savoir-faire et des usages inter-filières ;

- Conforter et pérenniser l'activité économique et sociale des associations et entreprises culturelles ou touristiques grâce au développement et à l'expérimentation de nouveaux services, produits et offres ;
- Consolider et développer un tourisme culturel responsable et de proximité ;
- Valoriser les expérimentations conduites, partager et diffuser les bonnes pratiques inter-filières.

3/ Quels projets ?

Rappel : les trois dimensions (touristique, culturelle et numérique) doivent obligatoirement être présentes dans les projets.

- Les projets culturels mettant en valeur les territoires de la région dont le champ peut être pris dans une acception très large (création artistique contemporaine, patrimoine, gastronomie, cultures régionales, culture scientifique, culture geek...)
- Les projets touristico-culturels inscrits dans une démarche novatrice, intégrant des outils ou technologies numériques, et conçus dans un objectif de développement de l'offre touristique de territoire ;
- Les projets de développement de nouvelles solutions et technologies numériques au service d'acteurs culturels et acteurs touristiques afin de contribuer à leur déploiement et pérennité économiques ;
- Les projets mettant en valeur les initiatives artistiques et culturelles locales non seulement pour diversifier les typologies de visiteurs/spectateurs, mais aussi pour inciter à un tourisme de proximité, à voyager de manière responsable ;
- Les projets peuvent concerner tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Une attention particulière sera toutefois portée aux territoires vulnérables (voir carte en annexe) pour lesquels l'offre culturelle peut contribuer à leur revitalisation économique et au maintien du lien social.

Sont exclus : les applications ou sites web d'information ou de promotion, les campagnes de communication digitale, les études seules (les projets doivent obligatoirement faire l'objet d'une expérimentation concrète sur le territoire), soutien à la programmation simple d'événements.

4/ Critères de sélection

- Les projets devront concourir prioritairement à améliorer, enrichir l'expérience du public en termes d'offres, de programmations et/ou de services culturels novateurs.
- Les projets inscrivant l'utilisateur au cœur du dispositif pour une appropriation du service / produit développé (prise en compte des profils utilisateurs et des usages effectifs) seront prioritairement retenus.
- Les projets pourront avoir un caractère "reproductible", mais devront, dans leur première version, être développés dans le cadre d'une offre culturelle effective sur le territoire régional.
- Les projets inscrits dans des logiques d'innovation ouverte et libre pourront être privilégiés.
- Les projets devront être inscrits dans un modèle économique réaliste et viable : les perspectives à court, moyen et long termes devront être explicitées, notamment en termes de création/maintien d'emplois directs et indirects et de retombées pour le territoire.
- Les projets devront veiller à une prise en compte de l'enjeu de sobriété numérique dans la conception, la réalisation ou la sélection des outils, services, produits numériques.

5/ Qui peut candidater ?

L'appel à projets s'adresse aux acteurs culturels, acteurs touristiques et acteurs numériques.

Les initiatives et stratégies collectives sont également encouragées : des opérateurs souhaitant dépasser leurs problématiques individuelles en expérimentant à plusieurs (portage de projet par un groupement d'opérateurs culturels par exemple). Une attention particulière sera portée sur ces initiatives collectives.

Les projets devront impérativement être conduits en collaboration entre acteurs des différentes filières concernées.

Sont éligibles :

- les associations,
- les entreprises,
- les collectivités, EPCI et autres établissements publics.

Les porteurs de projets doivent avoir leur siège social en Nouvelle-Aquitaine.

En cas de prestations de services sur le volet numérique, les projets faisant appel aux compétences présentes sur le territoire régional seront privilégiés.

6/ Quel soutien ?

L'enveloppe budgétaire allouée à cet appel à projets sera répartie entre les projets retenus, selon les natures de projets et les montages financiers des dossiers présentés.

En fonction des partenaires réunis et projets proposés, la part du financement public pourra ainsi varier.

Coûts éligibles

- Coûts de conception ;
- Coûts de prototypage et/ou de développement pour expérimentation ;
- Frais de personnels mobilisés sur le projet dans la limite de **40% du coût total éligible du projet**:
 - au coût réel chargé sur justifications des bulletins de salaires ;
 - au coût valorisé pour les non-salariés qui ne pourra pas excéder 30% du montant des dépenses éligibles ;
 - Frais de déplacement.
- Coûts des services de consultants ou prestataires (y compris les études), utilisés exclusivement pour le projet.
- Coûts de matériels, équipements, fournitures

Pour rappel sont exclus : les applications ou sites web d'information ou de promotion, les campagnes de communication digitale, les études seules (les projets doivent obligatoirement faire l'objet d'une expérimentation concrète sur le territoire), soutien à la programmation simple d'évènements.

Durée du projet

Le développement du projet soutenu devra débuter dans les 12 mois et finir dans les 3 ans, à partir de la date de signature de la convention attributive de la subvention.

Modalités de soutien

Selon l'ampleur des projets, différentes modalités de soutien pourront s'appliquer :

- Pour les projets dont le budget est inférieur à 100 000€, le taux d'intervention pourra atteindre 60% maximum de la dépense éligible,



- Pour les projets dont le budget est supérieur à 100 000€, le taux d'intervention sera maximum de 50% d'un montant de dépenses éligibles plafonné à 300 000€, soit un aide plafonnée à 150 000€ maximum.

Une part d'autofinancement est attendue des porteurs de projet.

7/ Modalités de l'appel à projets

Il est fortement conseillé aux porteurs de projets de contacter les services de la Région en amont d'un dépôt de candidature. Pour les candidats qui le souhaitent, une phase d'accompagnement au montage des dossiers permettra de finaliser les candidatures.

Par ailleurs, des projets qui ne seraient pas éligibles à l'Appel à projets Tourisme, Culture & Numérique pourraient être réorientés par les services de la Région vers d'autres dispositifs d'aide régionaux.

Calendrier

Lancement de l'AAP : **18 novembre 2022**

Date limite de dépôt des candidatures : **31 mai 2023**

La Région Nouvelle-Aquitaine se réserve la possibilité de reconduire l'appel à projets pour des sessions de candidatures ultérieures.

Comité technique : composé des agents techniciens chargés du numérique, du tourisme, des manifestations culturelles, du numérique culturel.

Le comité technique instruira les candidatures et proposera une liste de projets éligibles au comité de sélection. Le comité technique pourra également solliciter l'avis consultatif d'experts compétents dans les différents domaines.

Comité de sélection : jury des 3 élus régionaux en charge respectivement de l'Économie Numérique, de la Culture et du Tourisme, pour la sélection des dossiers qui seront proposés au vote des élus régionaux en Commission Permanente.

L'examen des projets (éligibilité et évaluation) est mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas instruit.

Les services instructeurs de la Région se réservent le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre leurs décisions à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires dont ils pourront faire la demande auprès des porteurs de projets.

L'aide sera soumise au vote des élus du Conseil régional qui en délibéreront en Commission permanente. La Région s'engage à respecter la plus stricte confidentialité des projets avant leur présentation aux élus régionaux, sauf accord préalable des acteurs impliqués afin de travailler de concert à l'amélioration des projets après une première sélection.

Les porteurs de projet seront informés par mail et par courrier des suites réservées à leur candidature.

Dépôt des dossiers

Le descriptif détaillé des modalités de l'AAP et les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le guide des aides régionales :

<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Les candidatures devront obligatoirement être déposées par voie électronique :

tourismeculturenum@nouvelle-aquitaine.fr

Les fichiers volumineux doivent être déposés sur une plateforme de stockage en ligne, puis leur lien intégré dans le mail de dépôt de dossier.

Renseignement et conseil

Toutes les demandes peuvent être adressées par mail :

tourismeculturenum@nouvelle-aquitaine.fr

Ou directement aux contacts suivants :

Tourisme	Culture	Numérique
<p>Isabelle Siron Béatrice Courouble <i>Direction Tourisme</i> SERVICE transition Economique isabelle.siron@nouvelle-aquitaine.fr beatrice.courouble@nouvelle-aquitaine.fr</p>	<p>Franck Cabandé Gaëlle Gerbault <i>Direction de la Culture et du Patrimoine</i> <i>Service numérique culturel</i> franck.cabande@nouvelle-aquitaine.fr gaelle.gerbault@nouvelle-aquitaine.fr</p>	<p>Myriam Drouet <i>Délégation Numérique</i> myriam.drouet@nouvelle-aquitaine.fr</p>